



**CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL  
INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT  
Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens**

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

---

**Recommandation**

**Courage civil et digitalisation**

Le Conseil Parlementaire Interrégional, réuni en séance plénière le 7 décembre 2018 et sur proposition de la Commission « Enseignement, Recherche, Formation et Culture »,

1. souligne l'importance de la digitalisation pour les sociétés de la Grande Région telle qu'elle a été évoquée par les recommandations du CPI au sujet de l'impact social et économique de la digitalisation dans la Grande Région, adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2018 ;
2. voit dans ce contexte chez les élèves et les jeunes une nécessité accrue de faire évoluer le courage civil en matière digitale, à savoir la capacité de s'affronter résolument à toute manifestation de haine, d'animosité et mensongère dans les médias sociaux et de les refuser catégoriquement, et il souligne le grand besoin de promouvoir la sensibilisation en la matière, parce que c'est notamment le groupe-cible des élèves et des jeunes qui est particulièrement sensible à des discours haineux ;
3. salue le programme MEET (« Media Education for Equity and Tolerance ») soutenu par l'Union Européenne qui vise à promouvoir une formation et utilisation éclairées des médias, et se prononce en faveur d'un élargissement et de la poursuite de ce programme dans le cadre des programmes ERASMUS ;
4. propose que le courage civil digital en tant que compétence transversale fasse désormais partie de la formation continue des enseignants.
5. est d'avis que tous les territoires de la Grande Région et leurs citoyens et citoyennes devraient promouvoir un climat propice pour que les élèves et les jeunes puissent faire preuve de courage civil dans le domaine des médias classiques et des nouveaux médias, et d'engagement civique.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation :

- au Gouvernement de la République Française
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement du Land de Sarre
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique
- au Gouvernement de la Wallonie
- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg
- à la Région Grand Est
- à la Commission Européenne
- au Secrétariat du Sommet de la Grande Région

Clervaux, le 7 décembre 2018